

SOMMAIRE

INTRODUCTION - 3

PARTIE 1 LE CADRE JURIDIQUE

Avant la gestion communale, les cimetières d'Ancien Régime - 7

Le cimetière du XIX^e siècle - 19

Le cimetière aujourd'hui - 34

La législation sur les restes humains - 52

La spécificité des cimetières et des carrés confessionnels - 73

Les cimetières et carrés militaires - 55

PARTIE 2 L'ÉTUDE : SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

État de la recherche et panorama des sources - 63

Les métiers du Père-Lachaise: une source audiovisuelle - 66

Les sources pour l'étude d'un tombeau - 67

**Les marbriers et leurs archives:
des sources privées pour l'étude du patrimoine funéraire** - 77

La fonte dans les cimetières: l'art funéraire pour tous... - 98

Attention aux dates! - 103

PARTIE 3 L'ÉTUDE : OBSERVATION ET ANALYSE

Du cimetière à la sépulture et à l'identité des défunts - 108

Fer forgé, fonte, zinc, bronze...: comment faire la différence? - 122

Le vitrail funéraire - 128

Le décor: représentations et symboles - 137

Garnir le tombeau: plaques, couronnes, jardinières... - 145

État des lieux des études de l'Inventaire général du patrimoine culturel - 154

L'archéologie des ensembles funéraires d'époques récentes - 167

La fouille archéologique du cimetière des Petites Crottes à Marseille (1784-1905) - 174

PARTIE 4 LA PROTECTION

Les protections patrimoniales: pourquoi? comment? conséquences? - 181

État des lieux des protections - 202

**Cimetières de Nouvelle-Aquitaine
et gestion patrimoniale des cimetières charentais** - 213

**Les cimetières de Marville et de l'Est à Metz:
deux exemples de conservation dans le Grand Est** - 232

**De l'inventaire au plan de gestion du cimetière de Montmartre:
une protection raisonnée** - 243

*Faute d'un plan de gestion: le suivi de la protection
du cimetière protestant de Nîmes* - 252

PARTIE 5 LA VALORISATION

Lutter contre les dégradations du patrimoine funéraire - 273

Paysages et entretien des cimetières - 281

Le cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine: végétalisation et biodiversité - 288

**Croiser les approches pour une gestion durable:
le cimetière paysager des Joncherolles** - 303

L'engagement d'une association: les actions de Patrimoine Aurhalpin - 323

Porter un regard neuf sur l'histoire de Mulhouse - 355

CONCLUSION

Quel avenir pour le patrimoine funéraire? - 367

VOCABULAIRE - 367

BIBLIOGRAPHIE - 272

ANNEXES

Annexe 1: Exemples de fiche terrain - 373

Annexe 2: Propositions d'organisation documentaire - 376

Annexe 3: législation et réglementation - 376

- Décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) - 383

- Décret du 7 mars 1808

- Ordonnance du 6 décembre 1843 - 385

- Loi du 14 novembre 1881 - 933

- Loi du 15 novembre 1887 - 933

- Décret du 27 avril 1889 - 933

- Loi du 3 janvier 1924 - 933

- Décret du 25 avril 1924 - 933

Crédits photographiques - 376

MÉMOIRE MULHOUSIENNE, PORTER UN REGARD NEUF SUR L'HISTOIRE DE MULHOUSE

Joël Eisenegger



L'association Mémoire Mulhousienne¹, fondée en 1994, a pour mission de sauvegarder et valoriser les sépultures remarquables des cimetières de Mulhouse. Ses membres fondateurs s'étaient ainsi mobilisés pour mettre fin au déclassement arbitraire des monuments funéraires de personnalités remarquables ayant contribué à l'essor économique, social et politique de la ville depuis le XVIII^e siècle.

Le cimetière central a été conçu en 1874 par l'architecte Jean-Baptiste Schacre (1808-1876), auteur notamment du temple Saint-Étienne, de l'église Saint-Étienne et de la synagogue de Mulhouse. Les trois confessions – protestante, catholique et juive – sont présentes dans des secteurs spécifiques. La nécropole abrite de nombreux tombeaux, dont certains furent transférés depuis l'ancien cimetière urbain,

devenu exigu et trop proche du centre de la ville.

En 2007, le cimetière a été classé en zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), devenue site patrimonial remarquable (SPR) en 2017. Près de 150 monuments ont été identifiés pour leur intérêt historique ou architectural. Une commission d'animation se réunit quatre fois par an pour garantir le bon déroulement des opérations de préservation. Elle comprend notamment des représentants de la Ville, de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Grand Est et de l'association Mémoire Mulhousienne.

Les actions menées par l'association se concentrent sur la valorisation de ce patrimoine régional, unique par son caractère et sa densité. Chaque année, en septembre, lors des Journées



Ci-dessus : Monument funéraire d'Alfred Koechlin (1825-1872), industriel et homme politique républicain, dans le cimetière protestant. Sa restauration a permis de reposer le buste par J. Franceschi.

Ci-contre : Couverture d'une brochure conçue par l'association

Page de gauche : Monument funéraire d'Émile Hubner (1821-1888) avant et après restauration en 2016, dans le cimetière protestant. Les éléments sculptés sont l'œuvre d'Auguste Bartholdi. Hubner inventa une peigneuse circulaire ; le pignon et les navettes entourées de branches de laurier évoquent la carrière du défunt et son succès. La ronde-bosse du garçonnet, volée puis retrouvée à Paris, a été remise en place.



européennes du patrimoine, l'association organise des visites guidées qui attirent un public nombreux. Des brochures illustrées sont éditées à cette occasion. Ces parcours thématiques de visite (industriels, philanthropes, chroniqueurs, chimistes, femmes remarquables) sont diffusés et téléchargeables sur le site internet de l'association. Celle-ci participe également au « Printemps des cimetières² », événement initié en 2016 par l'association Patrimoine Aurlhalpin (voir p.xx). Les bénévoles de l'association traitent l'envahissement végétal, grâce également à

l'aide des jeunes du Foyer Saint-Jean³, lors de parcours pédagogiques. Ils peuvent aussi conseiller les familles sur les démarches d'entretien de leurs sépultures. Ponctuellement, en fonction de l'obtention de financements, Mémoire Mulhousienne pilote la restauration de tombeaux remarquables. Pour mener idéalement ses missions, l'association a signé des conventions de partenariat avec la Ville et avec la Fondation du patrimoine, qui soutient d'importantes actions de restauration.

Mulhouse a par ailleurs reçu le label « Ville d'Art et d'Histoire », décerné par le ministère de la Culture, en 2009. Dans ce cadre, des visites du cimetière sont proposées au public par les conférenciers de la mission Ville d'Art et d'Histoire qui a réalisé une plaquette de présentation du cimetière⁴. Ce service est également à l'origine de l'exposition du premier trimestre 2019 intitulée « Les cimetières de Mulhouse : histoire d'un patrimoine vivant » à laquelle Mémoire Mulhousienne a beaucoup contribué. L'association participe ainsi à la dynamique patrimoniale de la ville. Elle est membre du conseil consultatif du Patrimoine mulhousien⁵, instance unique en France, chargée de la défense du patrimoine local

¹ <http://www.memoire-mulhousienne.fr/>

² <http://www.patrimoineaurhalpin.org/printemps-des-cimetieres/>

³ Œuvre protestante accueillant des enfants et adolescents placés par les services du conseil départemental du Haut-Rhin ou de la Protection judiciaire de la jeunesse.

⁴ <https://www.tourisme-mulhouse.com/uploads/pdf/cimetiere-central.pdf>

⁵ <http://www.ccpm-asso.fr>

Lutter contre les dégradations du patrimoine funéraire

Véronique Vergès-Belmin et Guénola Groud avec Pauline Lurçon



Pour une conservation optimale, le patrimoine funéraire nécessite un entretien régulier¹. Les monuments présentent souvent d'importantes colonisations biologiques, mousses, algues et lichens, qui entraînent une altération chromatique disgracieuse et dégradent leur surface. Ceux qui sont situés en milieu urbain subissent les effets de la pollution atmosphérique soufrée héritée de l'industrialisation et azotée liée à la pollution automobile actuelle. Les monuments funéraires sont en outre endommagés par l'affaissement des sols qui provoque un affaiblissement des assemblages. Enfin, il n'est pas rare que les cimetières subissent des vols d'opportunité: les plaques commémoratives ou les éléments décoratifs partiellement descellés sont facilement dérobés.

Cette nécessité d'un entretien régulier se heurte à l'abandon de certaines concessions. Inversement, un entretien trop drastique ou des interventions inappropriées peuvent également s'avérer préjudiciables pour la bonne conservation du patrimoine. Il s'agit donc avant tout de bien distinguer d'une part l'entretien, appelé également conservation préventive, qui consiste à effectuer des actions légères à renouveler régulièrement, et d'autre part la restauration, intervention lourde et technique qui nécessite des savoir-faire spécifiques et, le plus souvent, le recours à des restaurateurs professionnels.

Lorsque le cimetière est protégé juridiquement, il convient de veiller à respecter le cadre légal des interventions et des servitudes qu'il définit (voir p. xx). Les services patrimoniaux de la DRAC doivent être contactés afin que le projet d'intervention leur soit présenté, qu'il s'agisse d'un simple entretien ou de travaux de restauration. Si les demandes respectent les procédures, la DRAC est en mesure d'accompa-

¹ Ce texte reprend en grande partie une contribution déjà publiée: ORIAL, Geneviève, VERGÈS-BELMIN, Véronique, TEXIER, Claudine, et al., « Quelques conseils pratiques pour l'entretien des monuments funéraires », dans *Jardins de pierres, conservation de la pierre dans les parcs, jardins et cimetières. 14^e journées d'étude de la SFIIC*, Paris, Institut national du patrimoine, 22-24 juin 2011, Champs-sur-Marne, SFIIC, 2011, p. 104-113.

Le monument du capitaine Blachère dont le buste en bronze a disparu, cimetière Saint-Baudile, Nîmes (Gard).



gner le projet de ses conseils, en s'appuyant le cas échéant sur le Laboratoire des monuments historiques (LRMH) du ministère de la Culture, et d'exercer le contrôle scientifique et technique (CST). Car la protection au titre des monuments historiques ne suffit en effet pas à elle seule à garantir la qualité des interventions menées: un important travail de surveillance et de pédagogie, toujours dans le cadre du CST conduit par les services patrimoniaux, est toujours nécessaire pour assurer la préservation des biens protégés.

Une intervention réussie repose d'abord sur l'identification des matériaux constitutifs du monument. En effet, le protocole doit impérativement être adapté à leur nature sous peine d'entraîner à terme des dégradations. Dans l'art funéraire, on distingue quatre grandes catégories de matériaux: la pierre, le ciment, le métal et le verre. Après avoir procédé à l'identification des matériaux, il convient d'observer les désordres et d'essayer d'en déterminer l'origine afin d'établir un projet d'intervention.

Les altérations des principaux matériaux

La pierre

Avant les années 1950, les monuments funéraires étaient souvent constitués de roches calcaires et marbrières. Depuis une soixantaine d'années, les granites et les roches associées sont utilisés. On croit souvent que la susceptibilité à l'altération des pierres dépend uniquement de leur famille: les pierres calcaires seraient très fragiles, les granites très résistants. Pourtant, les recherches ont montré que plus la pierre est poreuse, et plus elle contient d'argiles qui gonflent à l'eau, moins elle est résistante, notamment au gel, à l'action des sels et à celle des micro-organismes. Les plus fréquentes altérations de la pierre sont les déformations, les épaufures, les éclatements, la désagrégation, la desquamation et enfin les taches. La pierre est également souvent affectée par le développement d'une couverture végétale plus ou moins dense et diversifiée.



Monument funéraire d'Alfred Quesnay, cimetière de l'Est, Lille (Nord). La portrait, bas-relief en bronze, s'est détaché de la stèle et a endommagé la dalle en tombant (août 2019).

Croix funéraire en fonte, cassée nette. Cimetière de Locmariaquer (Morbihan).



Le métal

On trouve dans les cimetières des métaux ferreux, comme le fer et l'acier doux, généralement forgés, ou la fonte, elle, moulée. On rencontre aussi des métaux cuivreux, le cuivre martelé ou électrolytique, le laiton ou le bronze qui sont moulés, parfois usinés. Le plomb et le zinc sont moins fréquents, l'aluminium n'apparaît qu'à une période récente (voir p. xx). Ces métaux peuvent être peints, dorés, patinés ou recouverts d'un autre métal. Tous les métaux exposés aux intempéries se corrodent, même si, dans un même environnement, les métaux cuivreux sont plus résistants que les métaux ferreux. Les produits de corrosion provoquent des taches ou des coulures (brun-rouille à noires pour les ferreux, vertes pour les cuivreux), des éclatements (en particulier au niveau des scellements de métaux ferreux). Mécaniquement, les métaux ont des comportements très variables face aux chocs et aux tractions: le fer et l'acier se déforment avant de rompre alors que la fonte se casse immédiatement. Le zinc et l'aluminium sont rigides alors que le plomb est assez mou et se raye à l'ongle.

Les céramiques et verres

Largement utilisés dans le mobilier funéraire, ces deux matériaux ont également servi à fabriquer les portraits sur émaux photographiques (voir p. xx). Il est relativement facile de reconnaître la nature du support: la céramique est blanche et opaque alors que le verre est transparent. Les céramiques ou les verres utilisés pour décorer les tombeaux sont généralement peu poreux et donc assez résistants. La partie la plus fragile des émaux photographiques est la peinture du décor, en contact direct avec les intempéries. L'altération des matériaux conduit à la formation de fissures, d'écailles et à des changements de couleur. L'altération des peintures peut se manifester par la formation de produits de corrosion ou par des pulvérulences. De plus, cette couche de peinture vitrifiée est relativement fine et donc fragile au choc.

Les casses des pièces de verre et les déformations mécaniques des panneaux représentent les principales altérations des vitraux. On relève également de nombreuses altérations des peintures qui peuvent aller jusqu'à la perte de matière. Enfin, l'impact des micro-organismes sur les céramiques, verres et vitraux peut conduire à la formation d'un recouvrement végétal.



Tombeau en pierre reconstituée, cimetière de la ville basse, Provins (Seine-et-Marne). Une fabrication sans doute défectueuse en a accéléré le délitement.



Chadcvdjhbcshbcjksbcjkjs-dcbdfvdfv dfvdfvd dfv

L'entretien de la pierre

Seules les colonisations biologiques sont susceptibles d'être traitées dans le cadre d'un entretien. Néanmoins il est souvent possible de ralentir le développement de l'ensemble des altérations avec quelques mesures simples. En effet, l'eau est à l'origine de tous les processus induisant altérations et colonisations biologiques: plus l'élément « eau » est maîtrisé, meilleure sera la conservation du monument.

Il faut d'abord rappeler que certains produits et interventions sont à proscrire.

Mentionnons en premier lieu l'eau de Javel, trop utilisée pour son effet immédiat de nettoyage, car elle contient du chlore et du sodium, qui s'associent très vite pour former un sel commun, le chlorure de sodium (sel de cuisine). Lorsque l'eau de Javel est appliquée sur une pierre poreuse, une partie est absorbée par la pierre. Après rinçage et séchage, seule l'eau s'est retirée, pas les autres substances: le chlorure de sodium reste piégé. Or ce sel est très nocif car lorsqu'il cristallise, il exerce des pressions considérables sur les parois des pores et peut entraîner la désagrégation ou la desquamation du matériau.

Les jets d'eau des nettoyeurs à eau sous pression agissent essentiellement par effet mécanique. Ils sont à bannir absolument sur les pierres poreuses et calcaires, ainsi que sur les marbres calcitiques. Ils peuvent éventuellement être utilisés, alimentés avec l'eau de ville, sur les pierres dures telles que les granites et roches apparentées, à condition que ces matériaux soient en bon état et que les machines soient réglées à des pressions d'eau comprises entre 5 et 12 bars. Les buses doivent projeter un jet d'eau divergent et plat. L'impact sur les joints qui peuvent se vider de leur mortier sous l'effet du jet, et ainsi provoquer des entrées d'eau non souhaitables, requiert beaucoup d'attention.

Les outils comme la disqueuse, le chemin de fer ou encore les brosses métalliques ne doivent pas être employés car ils entraînent une perte irrémédiable de la matière d'origine du matériau.

Les machines projetant des abrasifs sous pression, communément appelées sableuses ou hydro-sableuses-hydrogommeuses sont à proscrire pour des opérateurs non qualifiés, même si leur effet paraît spectaculaire, car elles érodent la surface de



la pierre. Il ne faut surtout pas les employer pour éliminer les colonisations biologiques car, en raison de la nature organique et souple de ces dernières, l'abrasif « roule » sur le recouvrement sans réussir à le détacher. Dès lors, l'augmentation inévitable de la pression pour obtenir l'élimination souhaitée entraîne l'arrachage des grains du matériau.

Le lavage à grande eau peut se révéler néfaste surtout sur des pierres tendres et colonisées. Il est en effet souvent associé à un brossage plus ou moins énergique qui provoque la formation d'une sorte de « bouillie » biologique qui, en s'étalant, propage et amplifie la colonisation. Par ailleurs, l'eau dissout facilement le plâtre, matériau localement utilisé pour monter les maçonneries de monuments funéraires, ou plus généralement pour effectuer des scellements d'agrafes métalliques ou des bouchages et autres réparations. L'apport d'eau fait disparaître les joints au plâtre et favorise la corrosion des agrafes, entraînant l'éclatement des pierres.

A contrario, des actions de base et des interventions sont à mettre en œuvre.

La vérification des écoulements de l'eau permet de s'assurer que l'eau s'évacue correctement sans s'infiltrer dans la pierre et sans stagner. Ne pas entraver son cheminement consiste par exemple à positionner les jardinières et plaques funéraires de façon calculée, sur des petits supports ou à contrôler les systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lorsqu'ils existent.

Le dépoussiérage et l'élimination des accumulations diverses, grâce à un balayage régulier, supprime tous les amas de feuilles, brindilles et autres dépôts terreux, susceptibles non seulement de retenir l'eau mais également d'être à l'origine de taches difficiles à éliminer. Sur un monument en pierre dure et polie, un nettoyage léger à l'eau et à la brosse douce peut être envisagé pour compléter ce dépoussiérage.

Le traitement des colonisations biologiques permet d'éliminer algues, lichens et mousses. L'utilisation des biocides, dont l'efficacité et l'innocuité pour la pierre ont été reconnues, est recommandée pour les algues et les lichens. Ces produits, qu'il ne faut pas confondre avec certains disponibles dans les jardineries et magasins de bricolage, sont habituellement dilués dans l'eau à des concentrations indiquées sur l'emballage. Une liste de produits appropriés est disponible sur demande auprès du pôle microbiologie du LRMH. L'application se fait par pulvérisation ou

Tombegsfbg bb b n vklvkl
vq;fv



L'instabilité du sol a provoqué de nombreuses cassures de la pierre et de la verrière de ce monument funéraire, cimetière de Tourcoing (Nord).



Mousses, lichens, lierre et autres végétaux envahissant les sépultures, cimetière de Chilvert, Poitiers (Vienne).

au pinceau. Le traitement doit être réalisé par temps sec pour éviter le lessivage du produit par la pluie. Les applications hivernales sont à proscrire. Le biocide est appliqué pendant 2 à 3 jours consécutifs, à raison d'une application par jour. Il faut laisser agir le produit au moins 4 à 5 semaines pour obtenir un dessèchement complet des végétaux. Quand les recouvrements sont bien secs, donc morts, ils s'éliminent facilement à la brosse douce, non métallique, et à sec. Des applications ultérieures régulières, tous les deux ans, lors de la reprise de la végétation, permettent d'éviter les nouvelles colonisations et de limiter les quantités de biocide à utiliser. Les mousses peuvent aisément être détachées à l'aide de spatules en bois ou en plastique, sans qu'un traitement biocide ne soit nécessaire. Le lierre, plante très adhérente, mais également les autres plantes grimpantes, ne doivent pas être arrachées, mais coupées à la base et laissées en l'état jusqu'au dépérissement : ainsi les tiges se détacheront sans risque pour la pierre. Une taille systématique, dès le début de la repousse, affaiblit la plante qui finit par disparaître. Cette pratique présente le grand avantage d'éviter l'usage de désherbants et autres produits phytosanitaires (désormais fréquemment interdits dans les cimetières). Les taches de tanins dus aux végétaux sont pratiquement impossibles à éliminer. En revanche, la plupart des graffitis sont à base d'encres ou de peintures et sensibles aux gels de décapage à base de solvants utilisés classiquement pour éliminer la peinture sur bois. L'usage de solutions alcalines ou acides est à proscrire.

L'entretien des métaux

Seule une protection entre le métal et son environnement (eau, oxygène, polluants...) empêche sa dégradation. Aucun traitement n'étant définitif, un entretien régulier s'impose sur toutes les zones, face externe comme interne. La protection anticorrosion des métaux ferreux, à la corrosion élevée, est généralement faite par l'application de couches de peinture. De la qualité du décapage préalable dépend, pour 80 %, la durabilité de la protection. Il faut enlever au maximum les anciennes peintures et les produits de corrosion (à la brosse métallique ou mieux, par projection d'abrasifs secs en protégeant les matériaux environnants) et procéder quasi immédiatement à l'application de la première couche de protection, sur le support bien sec. Le revêtement doit faire au moins 100 micromètres d'épaisseur (de 3 à 4 couches de peinture). En cas de décapage partiel, pour améliorer l'adhérence de la peinture, l'emploi d'un mouillant de type Rustol O'Watrol® (valable pour les peintures glycérophtaliques mais pas pour celles époxydiques ou polyuréthanes) est possible. Employés à bon escient, certains convertisseurs de rouille, passivants ou inhibiteurs, peuvent améliorer les résultats. Pour être dorés, les métaux doivent d'abord être peints, puis recouverts de feuilles d'or extra à 23 g les 1 000 feuilles.

Lorsque l'on souhaite conserver l'aspect métallique ou patiné du métal, comme pour le bronze, le laiton, le cuivre, le zinc..., la protection la plus adaptée reste – après dépoussiérage – la cire microcristalline (à préférer à la cire d'abeille). Diluée à 20 % dans le white spirit (des solutions prêtes à l'emploi existent), elle s'applique au pinceau en plusieurs couches, qu'il faut laisser sécher et lustrer avant l'application de la suivante. La cire microcristalline, aussi efficace qu'un vernis, ne craquelle pas. Elle s'entretient facilement et s'élimine avec un solvant. Elle peut être appliquée environ tous les deux ans.

Les décors monumentaux ou les éléments aux motifs fins (sculpture, porte-croix, plaque avec visage, fleur...) demandent un soin particulier car ils sont fragiles et précieux. L'intervention d'un restaurateur spécialisé est particulièrement recommandée pour effectuer un diagnostic précis, puis définir et effectuer une intervention adéquate.

L'engagement des associations: les actions de Patrimoine Aurhalpin

Eddie Gille-Di-Pierno

Patrimoine Aurhalpin¹ est une association loi 1901, créée en 1983 sous le nom de Patrimoine Rhônalpin. Elle est née de la volonté de préserver et de valoriser tous les patrimoines de la région. En 2016, Patrimoine Rhônalpin devient Patrimoine Aurhalpin, avec la naissance de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les missions de l'association sont la mise en réseau des acteurs du patrimoine, l'édition d'ouvrages, l'organisation des Prix aurhalpins du patrimoine, l'animation de commissions thématiques, l'organisation de journées d'étude, la communication patrimoniale et la mise à jour de bases de données.

Le cimetière, lieu de mémoire, est riche d'un patrimoine méconnu et peu valorisé. Témoin de nos croyances et de notre société, c'est un bien commun relevant à la fois du droit privé et du droit public, ce qui pose trop souvent problème quant à l'entretien et la sauvegarde des monuments funéraires. Face à ce constat, en 2006, l'association met en place la com-

mission patrimoine funéraire, composée d'acteurs régionaux tant publics que privés qui ont un intérêt ou une expérience dans ce domaine. Ce groupe de réflexion a pour ambition de trouver des éléments de réponse concernant la réglementation, la valorisation et l'aménagement des cimetières mais également de faire émerger des projets pour promouvoir et faire connaître le patrimoine funéraire. La commission s'est donné pour but de visiter les cimetières de la région, réfléchir à la réglementation et sensibiliser le grand public à ce patrimoine. Depuis sa création, elle a été vectrice de trois grands projets: deux publications et un événement.

Réalisé en 2008, Bâtir la dernière demeure. Patrimoine funéraire en Rhône-Alpes, n°42 de la collection des « Guides du patrimoine rhônalpin », est destiné à un large public². Composé en trois grandes parties, cet ouvrage revient sur l'historique des rites et pratiques funéraires, la typologie des tombes et de leur symbolique en faisant notamment un focus sur les matériaux et les savoir-faire; enfin, la dernière partie invite à une balade dans les cimetières remarquables de la région Rhône-Alpes.

En 2010, la commission édite un ouvrage pratique destiné aux communes et aux gestionnaires de cimetières. Construire le cimetière de demain. Clés de gestion et de valorisation, premier volet de la collection des « Vademecum », apporte des précisions législatives, présente les pratiques d'usage courant d'adaptation, de restauration, de mise en valeur et de création sur le patrimoine funéraire³. S'intéressant aussi bien aux cimetières ruraux qu'à ceux des grandes villes, le livre propose, en trois parties, des pistes d'entretien et de valorisation (législation, protection juridique, mesures de compétence municipale), des clés d'aménagement et d'intégration dans l'environnement, puis invite à découvrir de remarquables exemples de notre région.

Le « Printemps des cimetières » est un événement né en 2016 de la volonté de mettre en valeur les différents aspects du patrimoine funéraire afin d'inciter les visiteurs à pousser les portes des cimetières et à explorer leur variété sous un jour nouveau.



Captures d'écran du site internet de l'association.

La manifestation invite à la découverte de ces « jardins de pierres » en proposant des visites et des animations dans les cimetières de la région, devenue Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis, certains cimetières, situés au-delà de notre territoire, ont rejoint l'événement: Rennes, Mulhouse, Guebwiller ou encore quelques sites de Suisse. En 2018, Paris et 20 de ses nécropoles ont participé à leur premier « Printemps ». 62 organisateurs ont proposé des animations dans 76 cimetières répartis sur 57 communes. Dans notre région, en trois ans, ce sont plus de 5 000 visiteurs qui se sont déplacés et plus de 300 articles de presse qui ont été publiés. Ouvrir son cimetière aux visiteurs pour les gestionnaires ou visiter un de ces sites pour le promeneur, est l'occasion de raconter l'histoire locale, de découvrir l'évolution sociale ou encore de mettre en avant des savoir-faire. Les cimetières, parcs publics funéraires, présentent souvent un intérêt paysager et sont des réserves de biodiversité où dialoguent la pierre, le métal et les végétaux. Lieux uniques, leur découverte peut se faire par de multiples approches. « Le Printemps des cimetières » est ouvert à tous, associations, collectivités territoriales, professionnels, adhérent ou non à Patrimoine Aurhalpin. La participation est gratuite pour les organisateurs. Il leur suffit de posséder une assurance de responsabilité civile en cours de validité et d'avoir obtenu l'autorisation écrite de la commune (quand ce n'est pas elle qui est à l'initiative de l'ouverture).

Les animations proposées doivent être gratuites, afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. En Auvergne-Rhône-Alpes, un réseau de référents départementaux est au service des organisateurs pour les accompagner au mieux dans l'organisation de l'événement, qui bénéficie du soutien de la région. L'entreprise Barthélémy Bronze, située dans la Drôme, et la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire mécènent la manifestation. Patrimoine Aurhalpin a également développé un partenariat avec les magazines Résonance funéraire et Funéraire magazine ainsi qu'avec l'association Rhônapi (Auvergne Rhône-Alpes Pierres Naturelles).

La commission poursuit son action en animant le réseau de correspondants et organise une rencontre annuelle. Elle projette de mettre en ligne le site de Patrimoine Aurhalpin, des fiches pratiques sur la gestion et la valorisation du patrimoine funéraire.

¹ www.patrimoineaurhalpin.org.
contact: Fort de Vaise- 27, boulevard Antoine-de-Saint-Exupéry 69009 Lyon - 04 72 41 94 47 - contact@patrimoineaurhalpin.org 14, rue Neyron - 63000 Clermont-Ferrand - 04 73 20 34 72 info@patrimoineaurhalpin.org
² http://www.patrimoineaurhalpin.org/wp-content/uploads/03.3.44-Guide-n%C2%B042-B%C3%A2tir-la-derni%C3%A8re-demeure-Dossier-de-presse.pdf
³ https://fr.calameo.com/read/0031172348b3be4caf1e1

